

Savary Daniel

Pour un dispositif de soutien aux entreprises fribourgeoises

Cosignataires: 0 Réception au SGC: 09.01.25 Transmission au CE: *09.01.25

Dépôt et développement

Dans le Canton de Fribourg, les récentes faillites de deux fleurons du secteur du bâtiment inquiètent nombre de patrons de PME quant à l'avenir de l'économie locale, comme l'atteste également le récent sondage de la Chambre de commerce et d'industrie du Canton de Fribourg (CCIF).

Le Canton de Vaud quant à lui vient de décider de soutenir son tissu économique et d'assurer la compétitivité de ses entreprises en relançant un fonds de soutien. Déjà utilisé à deux reprises, lors de la crise du franc fort en 2015 puis durant la pandémie, ce fonds est doté de 23,2 millions de francs. Cette réactivation intervient alors que l'économie souffre du ralentissement de la conjoncture mondiale, de l'influence du franc fort, d'un cadre réglementaire exigeant ou encore de la concurrence étrangère. S'adressant essentiellement aux PME, ce fonds propose des subventions non remboursables pour des projets d'investissement. L'Etat peut financer au maximum 50 % d'un projet, avec un plafond à 300 000 francs. Le fonds peut aussi être utilisé pour cautionner des crédits bancaires. Pour bénéficier d'une aide, l'entreprise doit prouver un recul avéré de ses affaires, par exemple au niveau de son carnet de commandes. « Les canards boiteux », à savoir les entreprises en faillite ou en liquidation, ne peuvent pas en bénéficier. Les sociétés demandeuses doivent également être enregistrées sur sol vaudois et bénéficier d'un véritable outil de production (machines, équipements, etc.) dans le canton. (Paragraphe du journal « 24 heures » en ligne, le 13 décembre 2024).

Dans le journal « La Gruyère » du 9 janvier 2025, l'ancien cadre de la Banque cantonale, M. Denis Galley, constate qu'il manque quelque chose dans l'écosystème fribourgeois pour soutenir les entreprises en difficulté. Il cite l'exemple vaudois comme possibilité d'agir.

La présente motion demande qu'un dispositif similaire à celui du Canton de Vaud soit rapidement instauré dans le Canton de Fribourg en soutien aux entreprises en difficulté.

^{*}date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).